



Legislation classification ERP

Par Jul00

Bonjour,

je suis agriculteur et j'organise des visites de ma ferme, j'ai une petite boutique où je vends ma production à la fin de la visite.

Sachant que la boutique est ouverte de part en part sur l'extérieur lors des visites, est-elle considérée comme un local dit "ouvert" ou la sortie n'est pas contrainte et donc de ce fait non considérée comme ERP ?

(voici la source de ma question : [url=https://urls.fr/8MQ8YW]https://urls.fr/8MQ8YW[/url])

Sinon,

Sachant que la boutique serait classée en ERP 5^{ème} catégorie recevant au maximum 19 personnes sans locaux à sommeil, la consultation, la visite et l'autorisation d'ouverture sont-elles obligatoires??

(voici la source de ma question : [url=https://urls.fr/SY42-0]https://urls.fr/SY42-0[/url])

Cordialement et merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

ouvert ou fermé ou même en plein air, votre ferme reçoit du public le temps des visites donc c'est un ERP.

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32351]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32351[/url]

Par Jul00

Merci Yapasdequoi pour votre réponse rapide, claire et succincte.

Au sujet de la deuxième partie de ma question, on partirait sur une 5^{ème} catégorie recevant au maximum 19 personnes sans locaux à sommeil.

(aux vus du document de ma question précédente) Une demande d'autorisation d'ouverture est-elle obligatoire??

Cordialement

Par yapasdequoi

oui il faut une autorisation.

Par Jul00

Merci beaucoup pour vos réponses

Par Al Bundy

Bonjour,

Un arrêté d'ouverture je ne suis pas certain.

Par contre il est indispensable que vos travaux et aménagements de cet ERP soient autorisés préalablement à leur mise en ?uvre (art. L.122-3 CCH). Il me semble important de que vous présentiez votre projet aux agents du service urbanisme de votre commune.

Par Heniri

Hello !

Jul, votre interlocuteur pratique c'est le SDIS de votre département qui se fera un plaisir de vous clarifier vos obligations / votre cas.

A+